Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-247600620-20200709-DEL2020_07_3m2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2020
Notification : 15/07/2020

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

Délibération n° **DEL2020_07_03**

Intitulé : **Election des vice-présidences**

Administration générale
Institution
Election de l'exécutif

*

L'an deux mille vingt, le 09 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni dans la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 04 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 04 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 41 Représentés : 5

Liste des présents : Monsieur Didier TERRIER, Mme Stéphanie ETIENNE, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Éric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Éric RENÉE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Rémy PATIN, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BOS, M. Émile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, M. Florian LEMAIRE, Mme Yvette DUBOC, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LEPERF, Mme Charlotte MASSET, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BÉNARD

Liste des absents : -

Absents représentés : Mme Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Mme Odile DECHAMPS, Mme Loréna TUNA donne pouvoir à Mme Virginie BLANDIN, Mme Denise HEUDRON donne pouvoir à Mme Virginie BLANDIN, M. Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Mme Charlotte MASSET à partir de l'élection du 4ème Vice-Président, M. Rémy PATIN représenté par M. Alain LOPEZ

Agent(s) présent(s) :
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

La séance est ouverte à 19H14

Madame Herléane SOULLIER est nommée secrétaire de séance

*

L'élection des vice-présidents est liée à celle du président. Ainsi, une nouvelle élection du président conduit à une nouvelle élection des vice-présidents.

Aucune déclaration de candidature n'est requise pour l'élection. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat dès le premier tour de l'élection.

En l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

Les vice-présidents sont élus au premier tour de scrutin s'ils obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés. Sinon, un deuxième tour est nécessaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Bien que le scrutin soit secret, l'utilisation d'enveloppes, d'isoloir ou d'urne n'est pas obligatoire (CE, 14 mars 2005, n° 272860).

Aucune dérogation au scrutin secret et majoritaire n'est permise : ni par les statuts, ni lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat, ni par la demande du quart des membres présents de procéder par scrutin public (rép. min JO Sénat, 20 octobre 2005, QE n° 18641).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote, décide

Article 1er – De proclamer Monsieur Jacques CAHARD élu 1er vice-président et de le déclarer installé.

Article 2 – De proclamer Monsieur Sylvain GARAND élu 2ème vice-président et de le déclarer installé.

Article 3 – De proclamer Monsieur Didier TERRIER élu 3ème vice-président et de le déclarer installé.

Article 4 – De proclamer Madame Virginie BLANDIN élue 4ème vice-présidente et de la déclarer installée.

Article 5 – De proclamer Monsieur Eric RENEE élu 5ème vice-président et de la déclarer installé.

Article 6 – De proclamer Monsieur Dominique MACE élu 6ème vice-président et de le déclarer installé.

Article 7 – De proclamer Monsieur Claude BELLIN élu 7ème vice-président et de le déclarer installé.

Article 8 – De proclamer Madame Françoise DENIAU élue 8ème vice-présidente et de la déclarer installée.

*

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE